

Gouv'Actu

Lundi 16 mars 2020

1 - Coronavirus - Allocution du Président de la République

2 - Coronavirus - G7

3 - Coronavirus - Gestion des réseaux de communication

1 - Coronavirus - Allocution du Président de la République

Lors de son allocution, le Président de la République a rappelé qu'au moment où la situation sanitaire se dégrade fortement et où la pression sur nos hôpitaux et nos soignants s'accroît, tout notre engagement, toute notre énergie, toute notre force, doivent se concentrer sur un seul objectif : ralentir la progression du virus et mettre en place toutes les mesures pour faire face à cette « guerre sanitaire ». Nous ne luttons ni contre une armée, ni contre une Nation pourtant « l'ennemi est là, invisible, insaisissable et progresse ». Et cela requiert notre « mobilisation générale ».

1- Adapter notre mode de vie

Après avoir consulté les experts, le terrain et en conscience, le Président de la République a annoncé un renforcement des mesures, nécessaire non seulement pour se protéger mais aussi pour protéger les autres :

Dès demain midi et pour 15 jours au moins, nos déplacements et contacts non essentiels seront fortement réduits. Partout sur le territoire français, en métropole comme outre-mer, seuls doivent demeurer les trajets nécessaires pour se nourrir, se soigner, travailler quand le travail à distance n'est pas possible, faire un peu d'activité physique.

Plus de regroupements extérieurs, de réunions familiales ou amicales et se retrouver dans les parcs ou dans la rue, ne sera plus possible.

Fermeture à compter de demain des frontières de l'Union européenne à l'égard des pays non européens. Les déplacements avec la Suisse et le Royaume-Uni seront préservés. Cette mesure prendra effet mardi midi, pour une durée de 30 jours qui pourra être étendue.

- Elle n'affecte pas les territoires d'outre-mer. Bien entendu, nous ferons tout pour assurer le retour en France de nos compatriotes qui doivent revenir de l'étranger.
- Cette mesure a été définie en étroite coordination européenne, notamment avec la présidente de la Commission européenne, le président du Conseil européen et la chancelière A. Merkel. Dès demain se tiendra une réunion du Conseil européen (en visio-conférence) et nous souhaitons que l'ensemble des pays européens appliquent cette mesure au plus vite.
- L'objectif de cette mesure est de nous protéger. En limitant la propagation du virus, de et vers l'Europe. En réduisant la pression sur notre système de santé, qui ne peut pas accueillir en ce moment des ressortissants étrangers pour des soins non urgents. Une telle restriction de circulation est cohérente avec les efforts demandés à nos concitoyens pour limiter leurs déplacements.

- Elle est plus efficace et moins perturbatrice que des mesures de fermeture des frontières à l'intérieur de l'Europe, qui doivent être évitées pour permettre aux travailleurs frontaliers de poursuivre leur activité et aux marchandises essentielles de circuler en Europe.

2- Adapter notre vie démocratique et institutionnelle

Toute l'action du Gouvernement et du Parlement doit être désormais tournée dans le combat contre l'épidémie. « De jours comme de nuit, rien ne doit nous divertir » a précisé le Président de la République. À cet égard :

Toutes les réformes en cours sont suspendues à commencer par la réforme des retraites.

Lors du prochain Conseil des ministres, sera présenté un projet de loi permettant au gouvernement de répondre à l'urgence et, lorsque nécessaire, de légiférer par ordonnances dans les domaines relevant strictement de la gestion de crise. Ce projet sera soumis au Parlement dès jeudi.

Après avoir consulté le Président du Sénat, le Président de l'Assemblée nationale ainsi que ses prédécesseurs, le Président de la République a décidé que le second tour des élections municipales serait reporté.

3- Renforcer la protection et les moyens pour notre système de santé

Le Président de la République a souligné que la France soutiendrait les personnels soignants en ville et à l'hôpital en première ligne dans ce combat. « Ils ont des droits sur nous. Nous leur devons les moyens, la protection. Nous serons là » :

- Les masques seront réservés en priorité pour l'hôpital et la médecine de ville et de campagne, en particulier pour les généralistes et les infirmières.
- Des masques seront livrés dans les pharmacies dès demain dans les 25 départements les plus touchés et mercredi pour le reste du territoire national.
- La garde des enfants des personnels soignants continuera d'être assurée grâce au service minimum de garde mis en place dès ce lundi.
- Les taxis et hôtels pourront être mobilisés à leur profit afin de leur assurer sérénité dans leurs déplacements et repos. « L'Etat paiera ».

Par ailleurs, afin d'appuyer l'afflux de patients et la saturation des hôpitaux dans le Grand Est, un hôpital de campagne du service de santé des Armées sera déployé dans les jours à venir en Alsace. Les armées apporteront leur aide pour déplacer les malades des régions les plus affectées pour ainsi réduire la congestion des hôpitaux dans certains territoires.

4- Soutenir les travailleurs et les entrepreneurs

Le Chef de l'Etat a précisé qu'aucune entreprise quelle que soit sa taille « ne sera livrée au risque de la faillite » et qu'aucune Française, aucun Français « ne sera laissé sans ressources ». À cet égard :

- Un dispositif exceptionnel de report des charges fiscales et sociales, de soutien au report d'échéances bancaires et de garantie de l'Etat à hauteur de 300 milliards d'euros pour tous les prêts contractés auprès des banques, sera mis en place.
- Pour les plus petites entreprises, tant que la situation durera elles n'auront rien à déboursier ni pour les impôts, ni pour les cotisations sociales. Les factures d'eau, de gaz et d'électricité et les loyers de ces dernières devront par ailleurs être suspendus.
- Le dispositif de chômage partiel sera massivement élargi.
- Un fonds de solidarité abondé par l'Etat et auquel il sera proposé aux régions de contribuer sera mis en place pour les entrepreneurs, les commerçants et les artisans.

Le Président de la République a enfin souligné que les grandes associations et les collectivités locales seraient mobilisés pour faire en sorte que les plus précaires, les démunis et personnes isolées soient nourris et protégés.

Alors que la France vit un moment très difficile, le Président de la République a rappelé que c'est en agissant ensemble que nous agirons plus vite pour surmonter cette épreuve.

Dans ce contexte, le Président de la République est également pleinement mobilisé au niveau européen et international pour assurer une coordination et une coopération de tous les partenaires afin que tous les moyens à la disposition des gouvernements soient utilisés pour faire face à cette crise au niveau sanitaire, économique et scientifique.

Plus que jamais, le Chef de l'Etat en a appelé à la solidarité, l'unité et la responsabilité individuelle et collective sans céder à la panique afin de se hisser « à la hauteur du moment ».

[Télécharger l'allocation du Président de la République](#)

[Télécharger l'allocation du Ministre de l'intérieur sur les mesures](#)

2 - Coronavirus - G7

A l'initiative du Président de la République, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays G7 – sous présidence américaine –, ainsi que les représentants de l'UE ont tenu aujourd'hui une visioconférence afin de coordonner leurs actions face au Covid-19.

Les dirigeants des pays du G7 ont acté que la lutte contre le Coronavirus était leur priorité absolue : tous les moyens à la disposition de leur gouvernements seront utilisés pour y faire face au niveau sanitaire, économique et scientifique.

La coordination des membres du G7 a permis d'apporter une réponse principalement sur deux plans:

Sur le plan sanitaire :

- Les membres du G7 se sont engagés à se coordonner sur les mesures prises au niveau national et à maintenir un dialogue permanent pour que ces mesures soient les plus alignées possible. Les ministres de la Santé du G7 échangeront régulièrement à cet effet dans les prochaines semaines.
- Les dirigeants du G7 ont notamment acté la nécessité de se tenir informés sur la gestion des frontières. A ce titre, Charles Michel, Président du Conseil européen, et Ursula Van Der Leyen, Présidente de la Commission, ont présenté lors de la visioconférence les mesures de restriction aux frontières de l'Union européenne, pour retarder la propagation du virus et protéger nos systèmes de santé d'une pression accrue.
- En matière scientifique, les leaders du G7 se sont accordés sur la mise en commun des efforts de recherche (traitements thérapeutiques et vaccins), soulignant ainsi le rôle historique du G7 en la matière.

Sur le plan économique:

- Les leaders du G7 ont adressé un message fort de mobilisation de leurs gouvernements face à l'impact économique du virus : ils utiliseront tous les instruments – budgétaires et monétaires – à leur disposition pour rétablir la stabilité économique et financière, et pour protéger les emplois. Une attention particulière sera portée aux secteurs les plus affectés. Les banques centrales devront veiller à se coordonner entre elles.
- Les membres du G7 ont acté la nécessité d'une coordination étroite pour agir contre la perturbation des chaînes de valeurs dans le commerce international et apporter un soutien aux pays en développement dont les systèmes de santé sont les plus fragiles. Ils ont acté qu'une telle coordination devait être poursuivie et étendue au niveau du G20.

4 - Coronavirus - Gestion des réseaux de communication

Un article paru hier dans le Journal du Dimanche s'intéresse à la hausse du trafic que pourrait entraîner le confinement des Français chez eux, et la gestion de ses conséquences potentielles par les opérateurs.

Dans les prochains jours, notre pays va connaître un développement inédit du télétravail. Dans le même temps, les consultations de pages Internet, de vidéos, de jeux en ligne par les personnes demeurant chez elles (et notamment les élèves et étudiants) devraient connaître une augmentation importante.

Dans ce contexte, **le Gouvernement est particulièrement soucieux du maintien de la qualité et de la résilience des réseaux** de communication tant fixe que mobile, d'autant plus nécessaire dans cette période de réduction des déplacements. **Le dispositif sanitaire lui-même peut aussi nécessiter le recours aux réseaux de communication, pour le télédiagnostic ou des partages entre praticiens par exemple.**

Des échanges ont eu lieu ce week-end à ce sujet entre le Gouvernement, le régulateur des télécoms (ARCEP) et les principaux fournisseurs d'accès à internet. Ces derniers ont indiqué avoir anticipé l'accroissement du trafic. Les infrastructures sont dimensionnées en conséquence et les opérateurs se tiennent en tout état de cause prêts à anticiper d'éventuelles congestions.

Un article du JDD mentionne l'éventualité de la mise en œuvre par les opérateurs de possibles pratiques de bridage. Il s'agirait de limiter certaines catégories de trafic (par exemple des usages vidéo de divertissement comme les jeux en ligne ou le streaming) pour éviter la congestion du réseau. **Il convient de souligner que cette éventualité ne se poserait qu'en cas d'accroissement particulièrement inédit du trafic, ne permettant pas aux capacités installées de faire face. Cette hypothèse est peu probable selon les indications des opérateurs.**

Rappelons que les opérateurs télécoms doivent respecter un principe dit de « neutralité du net », qui encadre les modalités dans lesquelles les opérateurs peuvent intervenir sur le trafic internet de leurs clients. La règle est le principe de non-discrimination, de sorte que les utilisateurs aient réellement le choix entre les différents services, applications et contenus en ligne, sans biais introduit par l'opérateur. Le Règlement européen internet ouvert de 2015 vise à en garantir le respect, sous la supervision en France du régulateur des télécoms (ARCEP). Ce Règlement prévoit des modalités particulières, adaptées aux situations de congestion du trafic, qui, si elles devaient être mises en œuvre devront se faire sous le contrôle étroit du régulateur. Si cette situation devait se présenter, le Gouvernement et l'ARCEP veilleront le cas échéant à la bonne information du public.

Ainsi, le Gouvernement entend assurer le maintien de la qualité des accès à Internet, indispensable pour faciliter notamment le télétravail, la consultation de sites et vidéos pertinentes pour les élèves et étudiants qui demeurent à domicile ainsi que la communication à distance avec son entourage et les usages sanitaires, tout en préservant la neutralité du net.

16/03/2020